

REPUBLICQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

N° 027 / PRG

--- ORDONNANCE ---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Déclaration de prise effective du Pouvoir par l'Armée en date du 3 Avril 1984 ;

VU la Proclamation de la 2ème République ;

VU l'Ordonnance n°009/PRG/84 du 18 Avril 1984, prorogeant les Lois et règlements en vigueur au 3 Avril 1984 ;

VU l'Ordonnance n°329/PRG/84 du 18 Décembre 1984,, portant nomination des Membres du Cabinet du Président de la République ;

--- ORDONNE ---

ARTICLE 2 /- l'Etudiant (e) Daniel LAMAH

Diplômé (e) de l'Institut Polytechnique de Kankan

Option Elevage

Promotion QUEZZIN COULIBALY

Session 1978

est nommé (e) dans le cadre unique de l'Economie Rurale et classé (e) dans le corps des Docteurs Vétérinaires, des Ingénieurs des Eaux et Forêts et d'Agriculture Hiérarchie "B" en qualité de Docteur Vétérinaire Stagiaire (Indice 704) pour compter du 1er DECEMBRE 1983.

ARTICLE 17 /- La dépense est imputable au Budget National de Développement - Exercice 1985.

ARTICLE 18 /- La présent Ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République.

POUR EXTRAIT CERTIFIE EXACT
CONAKRY, LE 26 JANVIER 1985
LE SECRETAIRE GENERAL DU
GOUVERNEMENT

CONAKRY, LE 26 JANVIER 1985

- COLONEL LANSANA CONTE -

- CAPITAINE SEKOU TRAORE -